

© La Voie Lactée



RAPPORT ANNUEL 2014



© Aigues-Vertes



© Clair Bois

SOMMAIRE

P. 3	1. MESSAGE DU PRESIDENT
P. 4 - 5	2. RAPPORT DU SECRETARIAT
P. 6	3. RAPPORT DE LA COMMISSION STRATÉGIQUE DU DOMAINE DU SOCIAL 2013-2014
P. 7	4. COMMISSION LATINE DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE – CLÉS
P. 8	5. GROUPE DE PILOTAGE DU DISPOSITIF SOCIO-ÉDUCATIF GENEVOIS
P. 9	6. RAPPORT DE LA COMMISSION CCT
P. 10	7. BILAN AU 31 DECEMBRE 2014
P. 11	8. COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2014
P. 12	9. LISTE DES MEMBRES AGOEEER 2014



© L'Astural



Nous remercions chaleureusement l'Astural, la Voie Lactée, Argos, les Fondations Aigues-Vertes et Clair Bois qui ont aimablement mis leurs images à disposition.

1. MESSAGE DU PRESIDENT

Quelques mots...

D'abord pour remercier mes collègues du Bureau pour leur soutien apporté et leurs compétences partagées durant les cinq années de ma présidence. Je considère n'avoir eu qu'un rôle d'animateur, le sens commun ayant trouvé sa place dans cette dynamique de compétences partagées.

Mes remerciements vont également à notre « ex » Vice-présidente, Mme Jacqueline Dussex, pour la grande qualité de son travail au sein du Bureau et aussi pour son engagement dans le domaine de l'enseignement spécialisé et plus particulièrement dans la mise en place du Groupe résonance.

Des remerciements encore à Mme Evelyn Gazagne, Présidente de la Commission CCT de l'AGOEER. La qualité de son expertise et l'énorme travail accompli durant toute cette année de discussions ont très largement contribué au bon déroulement des séances de négociation avec nos partenaires sociaux pour la nouvelle Convention Collective de Travail qui nous liera dès 2015.

Je tiens à saluer le rôle de liaison qu'assume notre association avec les directeurs et directrices des instances étatiques qui nous concernent. Ce rôle est essentiel pour travailler dans une optique constructive et de partenariat avec l'Etat, tout en défendant la position de nos membres. Les synergies avec INSOS Genève renforcent également cette opportunité de relations avec le politique.

Et enfin, je voudrais remercier les chevilles ouvrières de notre association, soit les deux secrétaires associatives avec lesquelles j'ai travaillé. Mme Françoise Déruaz, tout d'abord, qui est partie à la retraite en mars. Grâce à sa grande disponibilité jusqu'à la fin de son mandat et même au-delà, la transition avec Mme Marina Vaucher a pu se faire de façon fluide et efficace. Merci à Marina qui a pris ses fonctions en avril, qui a su s'adapter rapidement et qui coordonne les nombreuses activités de l'AGOEER avec brio.

Hervé Durnat
Président

2. RAPPORT DU SECRÉTARIAT

Fin mars 2014, Françoise Déruaz, qui avait assuré le secrétariat de l'AGOEER durant de nombreuses années, est partie à la retraite. Elle a fait preuve d'une grande disponibilité avant son départ et le secrétariat a pu être repris tout en douceur. Qu'elle en soit ici remerciée.

Le Bureau a légèrement changé dans sa composition. En effet, le départ de Mme Jacqueline Dussex de la direction de L'ARC, une autre école, a eu pour conséquence son départ du Bureau en novembre. Les membres du Bureau ont pu la remercier pour son investissement lors d'un déjeuner organisé en son honneur. L'implication de Jacqueline Dussex dans les diverses activités de l'AGOEER a été grande et son investissement sans limites. Qu'elle en soit ici, elle aussi, vivement remerciée.

D'un point de vue opérationnel, la réflexion se poursuit autour des diverses possibilités de structuration et d'optimisation de l'activité quotidienne, dans un souci d'efficacité et d'évolution continue.

RÉFLEXION SUR LES AXES STRATÉGIQUES

Une importante réflexion d'ordre stratégique a été entamée par le Bureau de l'AGOEER, avec la participation du secrétariat.

Trois axes majeurs ont été déterminés :

1. L'AGOEER se veut être un acteur et un partenaire incontournable en matière de pédagogie, d'enseignement et d'éducation spécialisée
2. L'AGOEER travaille afin d'offrir à ses membres des prestations mutualisées
3. L'AGOEER maintient un dialogue proactif et constant avec le politique

Dans le deuxième semestre de l'année, des groupes de travail se sont réunis pour réfléchir aux actions concrètes qui en découlent. Des projets sont mis en place petit à petit et ce mouvement continuera en 2015. Le Bureau dans son entier est convaincu de la nécessité de construire les actions à moyen terme de l'AGOEER avec et pour ses institutions membres.

3 DÉCEMBRE - JOURNÉE INTERNATIONALE DU HANDICAP

Dans sa résolution du 14 octobre 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 3 décembre Journée internationale des personnes handicapées, dans le but de mobiliser le soutien de la communauté internationale aux problèmes relatifs à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société.

En 2014, cette journée était placée sous la thématique « *Nous avons notre mot à dire!* » - Participation active des personnes handicapées à la vie en société.

Le Bureau de l'AGOEER a décidé de s'associer à INSOS Genève pour cette édition 2014 en élargissant la thématique aux personnes mineures et/ou majeures en situation de vulnérabilité. 5 députés du Grand Conseil ont ainsi été invités à visiter des institutions afin de découvrir les enjeux auxquels celles-ci doivent faire face tous les jours. Cette opération a rencontré un vif succès, tant auprès du politique qu'auprès des institutions.

L'occasion aussi pour le Président de l'AGOEER d'échanger avec les députés, de les sensibiliser à certaines problématiques spécifiques, autour d'un déjeuner qui a eu lieu le même jour.

DEMANDE D'UN AVIS DE DROIT DANS LE CADRE DE L'EFFET DE NORIA

Dans le cadre de l'application par l'Etat d'un effet de Noria aux institutions subventionnées, L'AGOEER s'est associée à INSOS Genève et a demandé un avis de droit à une Etude d'avocats. Cet avis de droit a été diffusé aux membres et ses conclusions envoyées aux Conseillers d'Etat Anne Emery-Torracinta et Mauro Poggia.

La position de l'AGOEER est de se situer dans une optique de dialogue constructif avec le politique, tout en restant ferme sur la défense des intérêts de ses membres.

ECHANGES AVEC LES INSTANCES ÉTATIQUES

L'AGOEER a organisé plusieurs rencontres avec des acteurs importants pour ses institutions membres.

Ainsi a eu lieu en juin une rencontre en Bureau élargi avec Mme Francine Teylouni, Directrice générale de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) et avec son équipe. L'occasion pour les institutions de pouvoir revenir sur diverses questions de collaboration avec l'OEJ, et aussi de faire remonter leurs enjeux quotidiens.

En novembre, c'est le professeur Stephan Eliez, Directeur de l'Office médico-pédagogique (OMP) qui est venu à la rencontre des institutions membres. Ce sont essentiellement les relations entre les Institutions Privées Subventionnées (IPS) et l'OMP qui ont pu être discutées à cette occasion et les modalités de collaboration optimale envisagées. Cette rencontre a aussi permis d'aborder la question de la formation, notamment celle dispensée par l'OMP et dont les IPS souhaitent pouvoir bénéficier. La formation fait partie d'un des trois axes stratégiques de l'AGOEER et il convient d'y réfléchir à l'avenir de façon plus collective. Les membres du Bureau continueront à approfondir cette réflexion tout au long de 2015.

Enfin, des membres du Bureau, accompagnés de certains directeurs d'institution, ont agendé une entrevue supplémentaire avec le professeur Eliez pour envisager concrètement les possibilités d'action de collaboration entre l'OMP et l'AGOEER, ce dans le but de faciliter le passage des jeunes à des structures « adultes » plus adaptées. L'objectif était d'aborder la problématique des places pour mineurs qui sont aujourd'hui occupées par des 18 ans et plus, ce qui, par effet de domino, empêche des enfants d'être pris en charge précocement.

L'AGOEER va continuer, tout au long de 2015 et pour ses membres, à échanger avec les différentes instances étatiques, en gardant à l'esprit des valeurs de compréhension des enjeux mutuels, de partenariat et de recherche concertée de solutions concrètes.

GROUPE RÉSONANCE

Ses membres se sont réunis à 6 reprises. Les réunions sont consacrées à l'échange autour de problématiques de terrain qu'il convient de relayer aux directions générales. Rappelons qu'à l'origine ce groupe avait été constitué à la demande du Président de la Commission LIJBEP (Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins particuliers ou handicapés) afin de faire remonter au politique les enjeux du terrain. L'avenir de la Commission LIJBEP étant rediscuté, le bureau s'est posé la même question de l'avenir de ce groupe. Une réflexion a ainsi été entamée pour réorienter les objectifs du Groupe résonance, dont la légitimité et l'utilité sont reconnues de tous. Ses participants, essentiellement des directeurs de foyers, ont d'importantes compétences et une solide expérience à apporter à l'AGOEER.

NÉGOCIATIONS CCT

La commission CCT a travaillé d'arrache-pied tout au long de cette année afin de proposer un nouveau texte qui se veut facilement abordable pour tous les collaborateurs. Le rapport de la Commission CCT en page 9 en détaille les principaux chantiers.

L'AGOEER œuvre également au travers de ses différentes Commissions. La parole leur est laissée dans les pages qui suivent.

Marina Vaucher
Secrétaire associative

3. RAPPORT DE LA COMMISSION STRATÉGIQUE DU DOMAINE DU SOCIAL 2013-2014

La Commission stratégique du social est composée paritairement de membres employeurs et membres employés, représentés par des syndicats et associations professionnelles. Les activités de la Commission concernent les domaines de la petite enfance, du handicap, de la personne âgée.

La Commission s'est réunie quatre fois au cours de cet exercice, deux modifications ont eu lieu durant cette période (départ de Mme Badin et changement de représentante de l'ACIPEG). Cette année encore le domaine social s'est fortement développé.

Dans le cadre de l'augmentation des offres de formation pour ASE, Mme Dominique Badin a été engagée pour la mise en place du programme modulaire ASE.

Nous avons également eu le plaisir d'accueillir Mmes Samantha Feller et Denise Guerrand, nommées cheffes-expertes en septembre 2013, pour une entrée en fonction en décembre 2013, en remplacement de Madame Marlyse Durnat, cheffe-experte ASE depuis le début. Nous tenons à la remercier chaleureusement pour tout son travail, pour la formation et le soutien donnés aux 2 nouvelles cheffes-expertes. Nous nous réjouissons de leur arrivée qui a permis de poursuivre dans la continuité et en duo l'évaluation des dossiers de candidatures pour être expert-e ou commissaire dans le domaine Social. Au terme de leur première année dans cette fonction, elles font part de suggestions pratiques pour améliorer leur mission, concernant notamment : les procédures et critères pour la nomination des expert-e-s, l'intérêt particulier porté pour les candidatures d'ASE, les interactions et les relations avec différents partenaires (l'OFPC, l'ORTRA, l'Ecole d'ASE), la gestion des procédures de qualification qui représente 50 expert-e-s pour 90 candidat-e-s aux examens finaux (88 réussites et 2 échecs).

Sujets abordés et/ou traités :

- participation à la nomination de 7 expert-e-s aux examens et d'un commissaire
- intérêt pour l'enquête que SAVOIRSOCIAL va mener en 2015, sur le devenir des ASE
- suivi du dossier « Fonds social »
- participation à la révision de l'Ordonnance de formation ASE
- suivi du tableau d'équivalence ASE avec les diplômes suisses et français
- relais des préoccupations du terrain concernant les stages, les CIE
- réflexion sur l'amélioration périodique de l'information transmise aux employeurs
- mise en place en 2014 de la formation modulaire en soirées et week-ends, afin de répondre aux besoins en formation pour adultes.
- Participation aux travaux des commissions spécifiques de l'OFPC et commissions de pôle.

En conclusion, la demande de formation d'ASE est en constante augmentation tant pour les adultes que pour les jeunes gens attirés par cette profession. Il est cependant toujours difficile pour ces derniers de trouver des places d'apprentissage. Ils-elles doivent souvent effectuer de longs stages chez les employeurs avant d'être engagés. Ceci a pour conséquence que les apprenti-e-s en dual sont relativement âgés et que les plus jeunes, sortant du cycle sont plutôt intégrés dans la filière plein temps de l'école.

Alain Collard, représentant pour l'AGOEEER
Directeur du Foyer de Clair Bois-Pinchat



4. COMMISSION LATINE DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE – CLES

En 2014, la CLES s'est réunie à 5 reprises, elle a poursuivi ses réflexions sur les relations entre la pédopsychiatrie et les institutions socio-éducatives en se basant notamment sur les principes définis dans un énoncé de partenariat élaboré en 2013. Ce thème reste au cœur des préoccupations des prises en charge dans tous les cantons. En effet celles-ci d'une manière pratiquement unanime se révèlent toujours laborieuses et pleines d'embûches lorsqu'il s'agit d'articuler l'action éducative des lieux de placement avec des suivis médicaux pour les enfants et les jeunes qui souffrent de troubles psychiques. L'objectif de la CLES est de s'atteler au dépassement des clivages entre ces deux champs. A ce propos il a été fait état de la création à Genève du réseau Aire d'ados, dispositif de coordination santé-social, réunissant des acteurs de chaque discipline, en vue d'analyser, d'orienter, de soutenir l'accompagnement en réseau des jeunes en période de grande difficulté et à risque suicidaire (www.airedados.ch)

Les membres de la CLES se sont déplacés pour leurs séances dans différents cantons dans des institutions qu'ils ont eu le plaisir de visiter : La Cité Printemps à Sion, la Fondation Vanoni à Lugano, ainsi que l'institution SOMOSA à Winterthur celle-ci accueille une vingtaine d'adolescents dans un concept particulier qui incarne la double implication pédopsychiatrique et éducative au travers d'une co-direction, éducative et médicale, qui semble avoir mis en place des outils interdisciplinaires efficaces.

Olivier Baud, Secrétaire général de la FOJ et Vice-président d'INTEGRAS, est venu informer la CLES, en tant que participant à la Table ronde voulue par Madame Simonetta Sommaruga. Il a fait le point sur le dossier des enfants placés dans un passé pas si lointain, de manière abusive, le travail de reconnaissance entamé par la Confédération sur l'abus de ces placements et l'appel à la participation financière des institutions pour le dédommagement des personnes touchées.

La question des normes d'encadrement en lien avec les conditions-cadres imposées par l'OFJ a décidé la CLES à interpeller cet office pour une rencontre durant l'année 2015. L'idée d'un périodique produit par la CLES a émergé durant cette année, un groupe de travail s'y est attelé, afin de proposer une maquette pouvant mettre en avant des articles de fond et des informations relatifs aux problèmes et questions qui traversent l'éducation spécialisée dans nos cantons respectifs. A suivre et à découvrir en 2015.

Dominique Chautems Leurs
Membre du Bureau
Directrice générale de l'Astural

5. GROUPE DE PILOTAGE DU DISPOSITIF SOCIO-ÉDUCATIF GENEVOIS

Le nouveau Conseil d'Etat élu en automne 2013 a suspendu la majorité des Commissions cantonales, ainsi la Commission de l'Éducation spécialisée, au sein de laquelle siégeait un-e délégué-e de l'AGOEEER, s'est vue disparaître. En lieu et place de ce lieu d'échanges, de concertation et de proposition, la Direction de l'Office de l'Enfance et de la Jeunesse-DGOEJ a mis en place un groupe de pilotage du dispositif socio-éducatif du canton, afin de continuer de travailler ensemble à l'amélioration de la prise en charge des mineurs et d'évaluer la pertinence des solutions proposées. Ainsi des représentants des pôles de l'OEJ : coordination des prestations déléguées et de la surveillance, de la protection, des finances ainsi que de différents organes liés au placement : groupe de liaison, tribunaux, HUG, et directions des institutions ont été désignés comme membres permanents de ce groupe qui se donne la possibilité lors de chaque séance d'inviter des personnes significatives de la thématique traitée. La première séance de mise en forme s'est déroulée le 9 décembre 2014.

Dominique Chautems Leurs

Membre du Bureau
Secrétaire générale de l'Astural



© Aigues-Vertes



© Aigues-Vertes

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CCT

Rappelons tout d'abord qu'en 2013 le groupe de travail chargé des négociations avec les syndicats pour le renouvellement de la CCT avait subi quelques modifications dans sa composition et s'était réuni en novembre pour déterminer sa ligne de travail. L'assemblée générale de l'AGOEER avait alors accepté qu'il se dote d'un appui juridique. Le travail de négociation avec la délégation syndicale pour le renouvellement de la CCT a débuté en juin 2014.

De façon générale, l'esprit de la nouvelle mouture proposée par la commission CCT était d'arriver à une CCT forte, simple à lire et que toutes les parties puissent s'approprier. D'où des propositions pour un texte élagué, plus simple à appréhender et qui soit suffisamment clair pour être porté auprès des collaborateurs et collaboratrices.

La commission CCT et la délégation syndicale se sont réunies à 9 reprises, avec des séances de travail de la commission CCT entre ces rencontres. Par ailleurs, un groupe RH ad hoc a été constitué, afin de réfléchir aux questions d'applicabilité et aux enjeux terrain du nouveau texte proposé.

La commission CCT avait consulté ses membres à la fin 2013 afin qu'ils lui fassent remonter les problèmes d'applicabilité ou d'interprétation. Elle s'est ensuite mise en rapport avec un avocat spécialisé dans le droit du travail qui a effectué une relecture du texte actuel à la lumière des enjeux juridiques et qui a fait un certain nombre de recommandations.

LES GRANDS CHANTIERS DE LA NOUVELLE MOUTURE DE LA CCT ONT ÉTÉ :

Une CCT à durée indéterminée, c'est-à-dire que celle-ci est désormais automatiquement reconduite, si elle n'est pas dénoncée par l'une ou l'autre partie.

Une procédure de licenciement en phase avec les pratiques managériales d'aujourd'hui, plus réaliste, qui correspond aux pratiques actuelles et qui permet aux parties impliquées de s'exprimer à tour de rôle. L'esprit de cette nouvelle procédure de licenciement est que même en cas de fin des rapports de travail, le processus se fait dans un contexte de partenariat.

Les autres thèmes majeurs ont été **les conditions salariales (référence à la B 5 15), les compensations de l'arythmie par semaines complètes, la compensation du travail de nuit, la couverture perte de gain en cas de maladie dès le début du contrat et le droit aux vacances.**

Les négociations ont eu lieu dans un esprit de respect mutuel, chaque partie s'efforçant, dans le cadre de son mandat, d'intégrer les enjeux de l'autre.

Un accord n'ayant pu être trouvé au 31 décembre 2014, la CCT en vigueur a été prolongée jusqu'au 31 mars 2015 afin d'éviter tout vide contractuel tout en permettant de terminer le travail de fond entamé et d'arriver à un texte auquel chaque partie puisse adhérer.

Les négociations continuent en 2015 avec en vue un accord qui satisfasse toutes les parties.

Evelyn Gazagne
Adjointe de direction
Fondation Aigues-Vertes

7. BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

(avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2013)

ACTIF (CHF)	31.12.2014	31.12.2013
Actif circulant		
Postfinance 12-2449-6	155'758.33	131'976.36
C/c INSOS - Genève	9'957.60	0.00
Actifs transitoires	6'183.90	1'155.50
	171'899.83	133'131.86
TOTAL DE L'ACTIF	171'899.83	133'131.86

PASSIF (CHF)	31.12.2014	31.12.2013
Fonds étrangers		
Passifs transitoires	5'358.00	4'024.10
Fonds propres		
Capital au 1 ^{er} janvier	129'608.76	117'499.22
Bénéfice de l'exercice	36'933.07	11'608.54
	166'541.83	129'107.76
TOTAL DU PASSIF	171'899.83	133'131.86

8. COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2014

(avec chiffres comparatifs de l'exercice 2013)

	EXERCICE 2014	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
PRODUITS (CHF)	BUDGET	RÉALISÉ	RÉALISÉ
Cotisations des membres	125'000.00	120'199.25	118'539.13
Dons reçus	0.00	565.40	0.00
Intérêts créanciers	200.00	60.40	79.96
	125'200.00	120'825.05	118'619.09
CHARGES (CHF)			
Salaires	78'000.00	42'458.15	63'474.85
Charges sociales	16'000.00	10'230.23	16'389.80
Frais formation	5'000.00	750.00	760.00
Assurances	1'000.00	755.80	631.80
Loyer et charges	10'000.00	5'390.00	9'420.60
Imprimés liés aux prestations	0.00	2'815.55	0.00
Honoraires fiduciaire	2'500.00	1'998.00	1'944.00
Honoraires juridiques	0.00	8'062.00	0.00
Honoraires chèque-service	0.00	2'200.00	0.00
Frais de déplacement	300.00	0.00	46.60
Frais de bureau	1'400.00	464.20	636.95
Frais informatiques	2'000.00	766.00	1'414.10
Frais de port	300.00	181.85	153.05
Télécommunications	2'000.00	1'507.30	1'364.25
Location copieur	1'500.00	1'953.80	1'451.60
Livres, revues et documentation	2'500.00	290.00	3'493.55
Cotisations à tiers	2'500.00	0.00	2'000.00
Frais publicité	1'000.00	0.00	0.00
Frais Cité des métiers	0.00	0.00	1'000.00
Frais assemblées	3'000.00	2'096.55	2'829.40
Frais divers	500.00	1'972.55	0.00
	129'500.00	83'891.98	107'010.55
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	-4'300.00	36'933.07	11'608.54

9. LISTE DES MEMBRES AGOEEER 2014

Etat au 31.05.2015

Fondation Officielle de la Jeunesse

Olivier Baud
olivier.baud@foj.ch

Ecole Protestante d'Altitude

Mario Junod
secretariat@ecole-epa.ch

Astural

Dominique Chautems-Leurs
d.chautems-leurs@astural.ch

Fondation Thaïs

La Maison des Champs

Christiane Gaud
cgaud@associationthais.org

Atelier X

Elisabeth Saugy
saugy.e@bluewin.ch

Clair Bois

Pierre Coucourde
pierre.coucourde@clairbois.ch

Aigues-Vertes

Laurent Bertrand
lbertrand@aigues-vertes.ch

Argos

Hervé Durnat
herve.durnat@argos.ch

Fondation Ensemble

Jérôme Laederach
j.laederach@fondation-ensemble.ch

L'ARC, une autre école

Pierre-Yves Duparc
pierre.yves.duparc@larc.ch

AGAPÉ

Bernard Hofstetter
b.hofstetter@agape.ge.net

Hospice Général: Infor jeunes

Philippe Sprael
philippe.sprael@hospicegeneral.ch

SGIPA

Angelo Pronini
angelo.pronini@sgipa.ge.ch

La Voie Lactée

Roland Russi
lavoielactee@bluewin.ch



© Argos



4, rue de la Maladière
1205 Genève
T 022 810 32 85
F 022 810 32 89
www.agoer.ch

